

Reims, le 6 juin 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un bilan d'activités positif pour l'ADASEA de la Marne

Lors de son assemblée générale le 23 mai dernier, l'ADASEA de la Marne a présenté à ses adhérents et à ses partenaires le bilan 2022 de ses différentes activités : installation, transmission, accompagnement des exploitants en difficulté et environnement.

L'ADASEA assure une mission de service public auprès de la profession agricole et des agriculteurs et viticulteurs par convention avec la DDT, le Département de la Marne, la DRAAF et la Région Grand Est. Son objectif est de maintenir et développer une dynamique sur son territoire via les volets économique (Installation, Transmission), social (accompagnement des agriculteurs en difficultés via le dispositif REAGIR) et environnemental.

Une hausse des projets d'installation en viticulture

En 2022, 213 personnes ont été reçues par le Point Accueil Installation (PAI), une fréquentation en hausse de 14% : 63 % pour une installation en agriculture et 37 % en viticulture (+ 13 points comparé à 2021). 23 % n'étaient pas d'origine agricole ou viticole. La part du public reçu n'ayant pas la capacité agricole lors du rendez-vous est à nouveau en hausse (46% contre 39% en 2021) après plusieurs années de régression. 23% des personnes reçues ont des projets d'installation hors cadre familial, un profil en régression pour la 3^{ème} année consécutive.

49% des projets d'installation (contre 38% en 2021) **comportent au moins une pratique agroécologique** hors agriculture bio (certification HVE, plantation de haie, agriculture de conservation, enherbement des vignes...), beaucoup plus en viticulture (65% des projets) que dans les autres productions (39% des projets agricoles). Suite à l'assemblée générale statutaire, une **table ronde** a été organisée sur la thématique « **Installation et Biodiversité** » avec le retour d'expérience de deux jeunes (voir synthèse en annexe).

Une transmission accompagnée sur trois ans

Le Point Info Transmission (PIT) a reçu 39 futurs cédants en 2022 (contre 33 en 2021) : 56% en grandes cultures, 31% en viticulture, 8% en élevage, 4% en maraichage. L'agriculture biologique est présente dans 5% des projets de transmission. L'âge moyen des cédants est de 60 ans (contre 62 en 2021). Lors du rendez-vous au PIT, 79% des cédants ont un repreneur identifié : dans 90% des cas, il est issu du cadre familial et dans 94% des cas, c'est un futur installé. Tous les futurs cédants ont entamé la

préparation de l'outil de production à transmettre mais seulement 8% d'entre eux ont établi la valeur de cession de leur exploitation. Un suivi des futurs cédants est mis en place sur trois ans. L'objectif est de faire le point l'avancée du projet de transmission, de vérifier que le cédant trouve bien toutes les réponses à ses questions. Ce suivi est fortement apprécié par les exploitants car il leur permet notamment de relancer leur réflexion sur leur cessation d'activité.

Exploitants en difficulté : des entrées en hausse

116 personnes ont été suivies par le dispositif REAGIR en 2022 pour 98 exploitations (102 en 2021). 31 personnes (pour 24 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2022 (21 en 2021). 28 en sont sorties (contre 42 en 2021) dont 24 positivement (départs en retraite, maintien de l'activité avec amélioration, reconversion, double-activité...). On constate une hausse des viticulteurs (8% des exploitants suivis en 2022 contre 12% en 2021). Les exploitants suivis en 2022 ont poussé la porte de REAGIR pour des raisons économiques (79%), des problèmes santé (10%), d'entente (7%) ou juridiques (4%). *« Les problèmes économiques sont la conséquence d'autres problèmes (entente, santé...) explique Marie Decovemaker, accompagnatrice Réagir. Si ceux-ci étaient pris en charge plus en amont, les entrées dans le dispositif pour raisons économiques seraient moins nombreuses et l'exploitant retrouverait une situation saine plus rapidement. »*

Des **formations** ont été mises en place pour les exploitants suivis par REAGIR : Perfectionnement comptable (dix stagiaires en deux sessions) et Construction et suivi du budget de trésorerie (six stagiaires).

Les accompagnateurs REAGIR sont également intervenus au cours du stage 21h, stage obligatoire pour s'installer, pour sensibiliser aux risques liés à la gestion de l'entreprise que peuvent rencontrer les exploitants tout au long de leur vie professionnelle. Cette nouvelle **action de prévention** a été mise en place suite au constat d'une augmentation du nombre de jeunes suivis par REAGIR au fil des ans.

Développer la biodiversité

Un territoire agricole et viticole dynamique, c'est également un territoire avec une biodiversité très riche : flore, faune sauvage, avifaune, pollinisateurs... L'Adasea accompagne le développement de cette biodiversité sur le territoire champardennais. Elle intervient auprès de Symbiose sous forme de prestation pour les missions d'animation des comités de suivi des projets, de coordination de ces projets, de rédaction d'appel à projets, de recherche de financeurs et de communication. En 2022, l'action s'est focalisée sur la **trame verte et bleue** et sur les projets d'innovation et de **partenariats scientifiques**. L'Adasea œuvre également au niveau national via Epiterre.

Des constats préoccupants

En conclusion de l'assemblée générale, Constant Floquet, président de l'Adasea, a livré quelques constats. *« Le niveau en comptabilité des jeunes qui s'installent diminue malheureusement d'année en année. Il faudrait aller à la rencontre des futurs installés dans les lycées agricoles pour leur faire prendre conscience de l'importance de cette matière afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent rapidement en difficulté et ensuite dans le dispositif REAGIR. »* En effet en 2022, 16 exploitants de la tranche d'âge 28-40 ans sont suivis par REAGIR (sur un total de 116 suivis). Parmi eux, 11 ont suivi le parcours à l'installation dont 9 qui ont obtenu une DJA allant de 11 700 € à 40 000 €. Ces derniers sont accompagnés pour des problématiques économiques suite, très souvent, à la reprise d'une

exploitation présentant déjà des difficultés (7 exploitants sur les 9). S'y ajoutent également un manque de capacité entrepreneuriale.

« Côté *transmission*, le *frein principal* est *l'accès des repreneurs au foncier*, frein difficile à lever, poursuit Constant Floquet. Enfin, en ce qui concerne l'accompagnement des *agriculteurs en difficulté*, nous craignons une *augmentation des entrées dans le dispositif à l'automne prochain*. Avec un prix du blé qui baisse actuellement alors que les charges pour le produire se situent à un niveau élevé, la situation va devenir compliquée pour certains agriculteurs après la moisson.

Pour en savoir plus :

Retrouvez le détail de toutes les activités de l'Adasea dans le **rapport d'activité 2022** :

<https://www.adaseamarne.fr/actualites-medias/nos-publications/>

Contact Presse :

Julie Portejoie, directrice ADASEA 51 – julie.portejoie@adasea.net – 06 24 99 04 49

Assemblée Générale de l'Adasea de la Marne

Table Ronde « Installation et Biodiversité »

« Hors agriculture biologique, cette thématique est en nette développement avec 49% des projets des futurs installés en 2022 comprenant au moins une pratique agro-écologique contre 38% en 2021, précise Julien Boucquemont, vice-président de l'Adasea et des JA de la Marne. »

Deux jeunes ont fait part de leur expérience : Corentin Mance, installé en conventionnel en 2020 sur l'exploitation familiale de polyculture-élevage avec ses parents à Normée, et Noe Doquet, installé avec ses parents sur l'exploitation viticole familiale bio à Blancs-Coteaux. Ce dernier a passé son BPREA à Avize en 2017 pour se reconverter et reprendre l'exploitation.

Une sensibilité familiale

Un projet d'installation est surtout envisagé sous l'angle économique. Comment les jeunes sont-ils sensibilisés au développement de la biodiversité ? Ce n'est pas la formation agricole qui a conduit Corentin et Noe vers cette démarche, mais plutôt leurs aînés. *« En BTS ACSE, la biodiversité est abordée mais pas assez et souvent uniquement via l'agriculture bio, ce qui est un peu extrême »,* raconte Corentin Mance. *« Mon père applique des micro-doses de produits phyto depuis plus de 20 ans et fait partie du réseau des Fermes Dephy. Il a réussi à réduire les insecticides et les fongicides. De mon côté, j'ai toujours voulu produire autrement ! J'ai intégré d'autres pratiques pour réduire les herbicides. »* Même constat pour Noe Doquet : *« En BPREA, seule l'agriculture conventionnelle ou bio est présentée, mais pas les systèmes intermédiaires. C'est surtout les pratiques sur l'exploitation familiale qui m'ont convaincu. En plus d'être en bio, nous pratiquons l'enherbement naturel maîtrisé. J'ai vu bon nombre d'espèces se développer. »*

Obtenir une reconnaissance

Comment encourager d'autres jeunes à développer la biodiversité sur leur exploitation ? *« Cette démarche coûte en temps et en argent, mais il ne faut pas attendre une aide financière pour y entrer, estime Corentin Mance. Il faut avoir réellement l'envie, sinon ça ne marchera pas. »* *« J'ai la chance d'avoir un produit qui se porte bien et qui permet d'autofinancer les pratiques mises en œuvre », poursuit Noe Doquet.* Corentin et Noe estiment qu'il faudrait renforcer la sensibilisation au cours de la formation agricole. Mais il est également indispensable que ces pratiques soient reconnues, notamment par la Pac. *« L'Europe veut de la biodiversité mais ne la reconnaît pas au même titre qu'une culture et complique la vie des agriculteurs qui s'y impliquent, constate Benoit Collard, secrétaire général de Symbiose. Résultat : beaucoup sont prêts à sauter le pas mais renoncent face aux problèmes administratifs que cela va générer. »*

« La biodiversité, il faut s'y lancer mais de façon constructive, en étant conseillé, en ayant réalisé une étude de faisabilité et une étude d'impact pour l'exploitation, estime Guillaume Guerre, président des jeunes viticulteurs de la Marne, en conclusion. Et il faudra également qu'on se penche sur ce manque de reconnaissance de ces pratiques. »

Une diversité de pratiques

En viticulture, Noe Doquet et ses parents pratiquent l'enherbement naturel maîtrisé et un travail du sol très superficiel avec des outils très légers pour respecter le sol. Ils limitent le fauchage des bords

de parcelles. L'hiver dernier, ils ont testé l'éco-pâturage avec des moutons et projettent d'arracher la vigne dans les pointes pour planter des haies. L'exploitation de polyculture-élevage de Corentin Mance compte 5 km de haie. Depuis dix ans, les insecticides ne sont quasi plus utilisés. «*Nous avons relevé les seuils de déclenchement des traitements insecticides. Et on se rend compte que moins on en utilise et moins on a de problèmes liés aux ravageurs. Par exemple, nous n'avons pas eu de pucerons sur betteraves ce printemps.*» Le non labour a été supprimé depuis six ans au profit de techniques culturales simplifiées (TCS). Depuis deux ans, luzerne et fétuque sont semées sous couvert de tournesol. Les bords de champs sont broyés à l'automne au lieu du printemps depuis trois ans.